

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## **ARALDITE® 2014-2 RESIN**

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022 Date de la première version publiée: 03.06.2016

---

Date d'impression 02.05.2025

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARAldite® 2014-2 RESIN

## **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Composants époxy

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Huntsman Advanced Materials (Switzerland) GmbH  
Adresse : Klybeckstrasse 200  
            CH-4057 Basel  
            Suisse  
Téléphone : +41 61 299 20 41  
Télifax : +41 61 299 20 40  
  
Adresse e-mail de la : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com  
personne responsable de  
EDS

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : EUROPE: +32 35 75 1234  
France ORFILA: +33(0)145425959  
ASIA: +65 6336-6011  
China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090  
India: + 91 22 42 87 5333  
Australia: 1800 786 152  
New Zealand: 0800 767 437  
USA: +1 800-424-9300  
Swiss Toxicologic Information Centre - Emergency Phone 145  
(24 h)  
+41 44 251 5151 (from outside Switzerland)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée. Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022  
Date de la première version publiée: 03.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyxyméthylène)]bisoxirane  
Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE)  
1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane  
Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téraphthalate et de tris(oxiranylméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022  
Date de la première version publiée: 03.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxy)éthylidène]bisoxirane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411  Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 5 %	>= 30 - < 50
Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFGE)	- - 01-2119454392-40	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 20
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane	2425-79-8 219-371-7 603-072-00-7 01-2119494060-45	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 3

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022  
Date de la première version publiée: 03.06.2016

Date d'impression 02.05.2025			
		Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie cutanée: 1 100 mg/kg	
Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téraphthalate et de tris(oxiranylméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate	Non attribuée - 01-2120065788-39	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Repr. 2; H361f STOT RE 2; H373 (Système nerveux central, organes de reproduction de l'homme) Aquatic Chronic 2; H411  Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Traiter de façon symptomatique.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.  
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022  
Date de la première version publiée: 03.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

individuel ou en l'absence de formation appropriée.  
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime  
de pratiquer le bouche à bouche.

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| En cas d'inhalation             | : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.<br>Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.   |
| En cas de contact avec la peau  | : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.<br>En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.<br>Enlever immédiatement tout vêtement souillé.   |
| En cas de contact avec les yeux | : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.<br>En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.<br>Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.<br>Enlever les lentilles de contact.<br>Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.<br>Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion              | : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.<br>Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.<br>Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.   |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés   | : Eau pulvérisée<br>Mousse résistant à l'alcool<br>Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )<br>Poudre chimique sèche |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie    |

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## **ARALDITE® 2014-2 RESIN**

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022 Date de la première version publiée: 03.06.2016

---

Date d'impression 02.05.2025

## **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Phénoliques  
Oxydes de soufre

### **5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipements de protection particuliers des pompiers** : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** : Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

## **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## **ARALDITE® 2014-2 RESIN**

Version 1.3	Date de révision: 21.06.2024	Numéro de la FDS: 400001015910	Date de dernière parution: 10.06.2022 Date de la première version publiée: 03.06.2016
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

---

Date d'impression 02.05.2025

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- |   |  |
|---|--|
| Conseils pour une manipulation sans danger                      | <p>: Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.</p> <p>Ne pas inhaller les vapeurs/poussières.</p> <p>Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.</p> <p>Éviter le contact avec la peau et les yeux.</p> <p>Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.</p> <p>Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.</p> <p>Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.</p> <p>Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.</p> |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | <p>: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.</p>   |
| Mesures d'hygiène   | <p>: Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.</p>  |

## **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- |  |   |
|--|---|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. |
| Précautions pour le stockage en commun                       | : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.   |
| Température de stockage recommandée                          | : 2 - 40 °C   |
| Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage             | : Stable dans des conditions normales.  |

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022  
Date de la première version publiée: 03.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
sulfate de baryum	7727-43-7	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m3	CH SUVA

##### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,7 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	6,66 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,16 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,33 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,33 mg/kg p.c./jour
Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE)	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,0083 mg/cm2
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	104,15 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,39 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	62,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,7 mg/m3

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022  
Date de la première version publiée: 03.06.2016

	Consommateurs	Oral(e)		Date d'impression 02.05.2025
Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téraphthalate et de tris(oxiranylméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,25 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,025 mg/m3
sulfate de baryum	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Utilisation par les consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m3
	Utilisation par les consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	13000 mg/kg

### Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-[1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxydiméthylène)]bisoxirané	Eau douce	0,006 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,034 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,065 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg
1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane	Eau douce	0,024 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,002 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,084 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,008 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,003 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022 Date de la première version publiée: 03.06.2016

		Date d'impression 02.05.2025
Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFGE)	Oral(e) Eau douce	0,028 mg/kg 0,003 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0254 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,294 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,0294 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,237 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
Siloxanes and silicones, di-Me, reaction products with silica	Sédiment d'eau douce	> 100 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	23 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téréphthalate et de tris(oxiranyméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate	Eau douce	0,003 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,027 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	32 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,044 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,004 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,007 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
sulfate de baryum	Eau douce	115 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	62,2 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	600,4 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022  
Date de la première version publiée: 03.06.2016

Sol	Date d'impression 02.05.2025   207,7 mg/kg
Remarques:Facteurs d'Évaluation	

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

#### Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)  
Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : beige

Odeur : légère

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022  
Date de la première version publiée: 03.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : > 200 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair : > 100 °C  
Méthode: coupelle fermée

Température d'auto-inflammation : ne s'enflamme pas

Température de décomposition : > 200 °C

pH : env. 7 (20 °C)  
Concentration: 500 g/l

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 92 800 mPa,s (25 °C)  
Méthode: Autres lignes directrices

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : < 1,33 hPa (20 °C)

Densité : 1,6 g/cm3 (25 °C)

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## **ARALDITE® 2014-2 RESIN**

Version 1.3	Date de révision: 21.06.2024	Numéro de la FDS: 400001015910	Date de dernière parution: 10.06.2022 Date de la première version publiée: 03.06.2016
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

---

Date d'impression 02.05.2025

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**Caractéristiques de la particule** : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

## **9.2 Autres informations**

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

## 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

## 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts

## **10.6 Produits de décomposition dangereux**

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

## Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022  
Date de la première version publiée: 03.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

cutanée

Méthode: Méthode de calcul

### Composants:

#### **2,2'-[1-méthyléthylidène]bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 420  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### **Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFGE):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### **1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 163 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: oui  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,068 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée., La substance ou le mélange n'est pas toxique en cas d'inhalation tel que défini par la réglementation des marchandises dangereuses.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1 100 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## **ARALDITE® 2014-2 RESIN**

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022 Date de la première version publiée: 03.06.2016

---

Date d'impression 02.05.2025

**Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téraphthalate et de tris(oxiranylméthyl)benzène-1,2,4-tricarboxylate:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 300 - < 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

### **Composants:**

**2,2'-(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxydiméthylène)]bisoxirane:**

Espèce	:	Lapin
Durée d'exposition	:	4 h
Evaluation	:	Irritant pour la peau.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Irritant pour la peau.

## **Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritant pour la peau.

### **1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritation de la peau  
BPL : oui

#### **Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téraphthalate et de tris(oxiranylméthyl)benzène-1,2,4-tricarboxylate:**

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Irritant pour la peau.
Méthode	: Pas d'information disponible.
Résultat	: Irritant pour la peau.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

## Composants:

**2,2'-[*(1*-méthyléthylidène)bis(*4,1*-phénylèneoxy)méthylène]*]bisoxirane:***

Espèce : Lapin  
Evaluation : Irritant pour les yeux.  
Méthode : OCDE ligne directrice 405

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10.06.2022  
1.3 21.06.2024 400001015910 Date de la première version publiée:  
03.06.2016

---

Date d'impression 02.05.2025

Résultat : Irritant pour les yeux.

#### **Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et les phénols (BPFDGE):**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Risque de lésions oculaires graves.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
BPL	:	oui

#### **Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téréphthalate et de tris(oxiranylméthyl)benzène-1,2,4-tricarboxylate:**

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Irritant
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Blessures normalement réversibles
Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Corrosif
Résultat	:	Effets irréversibles sur les yeux

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

## **Composants:**

**2,2'-(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Type de Test	: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Souris
Méthode	: OCDE ligne directrice 429
Résultat	: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

#### **Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et les phénols (BPFDGE):**

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Souris  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

#### **ARALDITE® 2014-2 RESIN**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10.06.2022  
1.3 21.06.2024 400001015910 Date de la première version publiée:  
03.06.2016

---

Date d'impression 02.05.2025

### **1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
BPL	:	oui
Evaluation	:	Nocif par inhalation.

#### **Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téraphthalate et de tris(oxiranylméthyl)benzène-1,2,4-tricarboxylate:**

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

## **Composants:**

**2,2'-(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
Activation du métabolisme: sans activation métabolique  
Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: *Salmonella typhimurium*  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur *Salmonella typhimurium*  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo  
Espèce: Souris (mâle)  
Type de cellule: Germe  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 3333, 10000 mg/kg  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène  
Espèce: Rat (mâle)  
Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 50,250,500,1000 mg/kg bw/day  
Méthode: OCDE ligne directrice 488  
Résultat: négatif

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022  
Date de la première version publiée: 03.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

### Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

#### Génotoxicité in vitro

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: positif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: positif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: positif

#### Génotoxicité in vivo

: Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 48 h  
Dose: 2000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 2000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 486  
Résultat: négatif

### 1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:

#### Génotoxicité in vitro

: Type de Test: essai de mutation inverse  
Concentration: 10 - 5000 ug/plate  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: positif  
BPL: oui  
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois  
Concentration: 1 - 100 µg/L  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: positif  
BPL: oui  
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022 Date de la première version publiée: 03.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif

BPL: non

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo  
Espèce: Souris (mâle)  
Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 4 d  
Dose: 187.5 - 750 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif  
BPL: oui
- Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée  
Espèce: Rat  
Type de cellule: Cellules du foie  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 486  
Résultat: négatif
- Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales., Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
- Massé de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téraphthalate et de tris(oxiranylméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate:**
- Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: positif  
BPL: oui
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: positif  
BPL: oui

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022  
Date de la première version publiée: 03.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

Type de Test: Test de mutation du gène  
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: positif  
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Espèce: Souris (mâle)  
Type de cellule: Germe  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 5 d  
Dose: 0 - 720 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 483  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Espèce: Souris (mâle)  
Type de cellule: Germe  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 5 d  
Dose: 0 - 360 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 483  
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce: Rat (mâle et femelle)  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Dose: 2500 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce: Rat (mâle et femelle)  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Dose: 1500 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

### Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Composants:

#### **2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Espèce : Rat, mâle  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 24 mois  
Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day  
Fréquence du traitement : 7 jours / semaine  
NOAEL : 15 mg/kg p.c./jour  
Méthode : OCDE ligne directrice 453

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022  
Date de la première version publiée: 03.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

Résultat	:	négatif
Organes cibles	:	Organes digestifs
Espèce	:	Souris, mâle
Voie d'application	:	Dermale
Durée d'exposition	:	24 mois
Dose	:	0, 0.1, 10, 100 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement	:	3 jours / semaine
NOEL	:	0,1 Poids corporel mg / kg
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Résultat	:	négatif
Organes cibles	:	Organes digestifs
Espèce	:	Rat, femelle
Voie d'application	:	Dermale
Durée d'exposition	:	24 mois
Dose	:	0.1, 100, 1000 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement	:	5 jours / semaine
NOEL	:	100 Poids corporel mg / kg
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Résultat	:	négatif
Espèce	:	Rat, femelle
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	24 mois
Dose	:	0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement	:	7 jours / semaine
NOAEL	:	100 mg/kg p.c./jour
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Résultat	:	négatif
Organes cibles	:	Organes digestifs
Espèce	:	Rat, femelles
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	24 mois
Dose	:	0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement	:	7 jours / semaine
NOEL	:	2 mg/kg p.c./jour
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Résultat	:	négatif
Organes cibles	:	Organes digestifs

### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Composants:

#### **2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxy)méthylène]bisoxirane:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations  
Especie: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 238 d

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022  
Date de la première version publiée: 03.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

Fréquence du traitement: 1 quotidien  
Toxicité générale chez les parents: NOEL: 540 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids corporel mg / kg  
Symptômes: Aucune réaction secondaire.  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidence sur le développement du fœtus

: Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Dermale  
Dose: 0, 30, 100 or 300 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 28 d  
Fréquence du traitement: 1 quotidien  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
Méthode: Autres lignes directrices  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 20, 60 or 180 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 13 d  
Fréquence du traitement: 1 quotidien  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 180 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 60, 180 and 540 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 10 d  
Fréquence du traitement: 1 quotidien  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: > 540 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

**Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):**

Effets sur la fertilité

: Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022  
Date de la première version publiée: 03.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 mg/kg/  
Durée d'un traitement unique: 238 d  
Toxicité générale chez les parents: NOEL: 750  
Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids  
corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 750 Poids  
corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement  
précoce de l'embryon n'a été observé.  
BPL: oui  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données  
de substances similaires.

### 1,4-bis(2,3 époxypopoxy)butane:

Incidence sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0/30/100/300 mg/kg bw/day  
Durée d'un traitement unique: 17 d  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
BPL: oui  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

### Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téraphthalate et de tris(oxiranylméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0,3,15,30 milligramme par kilogramme  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité générale chez les parents: NOAEC: 3 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEC: 30 Poids corporel mg / kg  
Fertilité: LOAEL: 15 Poids corporel mg / kg  
  
Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0,2,5,6,15 milligramme par kilogramme  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité générale chez les parents: NOAEC: 15 Poids corporel mg / kg

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## **ARALDITE® 2014-2 RESIN**

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022 Date de la première version publiée: 03.06.2016

---

Date d'impression 02.05.2025

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEC: 15 Poids corporel mg / kg  
Fertilité: NOAEL: 15 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 443  
BPL: oui

## Incidences sur le développement du fœtus

- Type de Test: Développement embryo-fœtal
- Espèce: Rat, femelles
- Souche: Sprague-Dawley
- Voie d'application: Oral(e)
- Toxicité maternelle générale: NOEL: 60 Poids corporel mg / kg
- Toxicité pour le développement: NOEL: 60 Poids corporel mg / kg
- Méthode: OCDE ligne directrice 414
- RPI: oui

Toxicité pour la reproduction  
- Evaluation

- Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale., Susceptible de nuire à la fertilité

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Composants:**

### **Massé de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téraphthalate et de tris(oxiranylméthyl)benzène-1,2,4-tricarboxylate:**

Voies d'exposition : Ingestion  
Organes cibles : Système nerveux central, organes de reproduction de l'homme  
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2

### Toxicité à dose répétée

## Composants:

### 2,2'-[**(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)**]bisoxirane:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	50 mg/kg
Voie d'application	:	par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	:	14 Weeks
Nombre d'expositions	:	7 d
Dose	:	0, 50, 250, 1000 mg/kg/day
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408
Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	$\geq$ 10 mg/kg

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

#### **ARALDITE® 2014-2 RESIN**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10.06.2022  
1.3 21.06.2024 400001015910 Date de la première version publiée:  
03.06.2016

---

Date d'impression 02.05.2025

Voie d'application	:	Contact avec la peau
Durée d'exposition	:	13 Weeks
Nombre d'expositions	:	5 d
Dose	:	0, 10, 100, 1000 mg/kg/day
Méthode	:	OCDE ligne directrice 411

Espèce	:	Souris, mâle
NOAEL	:	100 mg/kg
Voie d'application	:	Contact avec la peau
Durée d'exposition	:	13 Weeks
Nombre d'expositions	:	3 d
Dose	:	0, 1, 10, 100 mg/kg/day
Méthode	:	OCDE ligne directrice 411

#### **Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et les phénols (BPFDGE):**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 250 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 13 Weeks
Nombre d'expositions	: 7 d
Méthode	: Toxicité subchronique

### **1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	200 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	28 d
Nombre d'expositions	:	daily
Dose	:	25, 100, 200, 400 mg/kg
Méthode	:	Toxicité subaiguë

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	263 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 h
Nombre d'expositions	:	daily
Dose	:	0,30,100,300 mg/kg bw/day
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408
BPL	:	oui
Remarques	:	L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité à dose répétée - : Nocif par inhalation.  
Evaluation

### **Massé de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téréphthalate et de tris(oxiranylméthyl)benzène-1,2,4-tricarboxylate:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
 NOEL : 75 mg/kg  
 NOAEL : 75 mg/kg  
 Voie d'application : Oral(e)

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022  
Date de la première version publiée: 03.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

Durée d'exposition	:	28 d
Méthode	:	OCDE ligne directrice 407
Organes cibles	:	Système nerveux central, organes de reproduction de l'homme
Evaluation	:	La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---	---

#### Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

#### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

#### Effets neurologiques

Donnée non disponible

#### Information supplémentaire

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **2,2'-[ (1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,8 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les	:	CE50 : 11 mg/l

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022 Date de la première version publiée: 03.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

algues/plantes aquatiques	Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009
Toxicité pour les microorganismes	: CI50 (boue activée): > 100 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,3 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFGE):

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poisson): 2,54 mg/l Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Eau douce Méthode: Méthode de calcul
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,55 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: Méthode de calcul
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1,8 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: non
Toxicité pour les microorganismes	: CI50 (boue activée): > 100 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce BPL: non

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022 Date de la première version publiée: 03.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,3 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
BPL: oui  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

### 1,4-bis(2,3 époxypopoxy)butane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 24 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: non

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 75 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 24 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: non

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 160 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 40 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (boue activée): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022 Date de la première version publiée: 03.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
BPL: non

### **Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téréphthalate et de tris(oxiranylméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate:**

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 8,8 mg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 81 mg/l Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 2,72 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201  NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,368 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1

### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

**2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxy)méthylène]bisoxirane:**

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022  
Date de la première version publiée: 03.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

Biodégradabilité	: Type de Test: aérobie Inoculum: Boue activée, non adaptée Concentration: 20 mg/l Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 5 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Stabilité dans l'eau	: Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C) pH: 4 Méthode: OCDE Ligne directrice 111 Remarques: Eau douce
	Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C) pH: 9 Méthode: OCDE Ligne directrice 111 Remarques: Eau douce
	Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C) pH: 7 Méthode: OCDE Ligne directrice 111 Remarques: Eau douce

### **Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):**

Biodégradabilité	: Type de Test: aérobie Inoculum: boue activée Concentration: 3 mg/l Résultat: N'est pas biodégradable Biodégradation: env. 0 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.E.
------------------	--

### **1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Biodégradabilité	: Type de Test: aérobie Inoculum: boue activée Concentration: 20 mg/l Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 43 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE ligne directrice 301F BPL: oui
	Type de Test: aérobie Inoculum: Eaux usées (éffluents de l'usine de traitement des eaux usées) Concentration: 20 mg/l Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 38 % Lié à: Carbone organique dissous (COD) Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE ligne directrice 301E

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## **ARALDITE® 2014-2 RESIN**

Version 1.3	Date de révision: 21.06.2024	Numéro de la FDS: 400001015910	Date de dernière parution: 10.06.2022 Date de la première version publiée: 03.06.2016
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

---

Date d'impression 02.05.2025

BPL: non

#### **Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téraphthalate et de tris(oxiranyméthyl)benzène-1,2,4-tricarboxylate:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobie  
Inoculum: boue activée  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 52,4 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
BPL: oui

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

## **Composants:**

**2,2'-(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,242 (25 °C)  
pH: 7,1  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

#### **Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 150  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,7 - 3,6  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117  
BPL: oui

### **1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,269 (25 °C)  
pH: 6,7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117  
BPL: oui

#### **Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téraphthalate et de tris(oxiranyméthyl)benzène-1,2,4-tricarboxylate:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,65 (20 °C)

## 12.4 Mobilité dans le sol

## **Composants:**

2,2'-(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxydiméthylène)]bisoxirane:

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022  
Date de la première version publiée: 03.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 445

### **Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 4460  
Méthode: OCDE ligne directrice 121

### **1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 12,59  
Méthode: OCDE ligne directrice 121

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Composants:**

#### **Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téraphthalate et de tris(oxiranylméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022  
Date de la première version publiée: 03.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
- Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN** : UN 3082  
**ADR** : UN 3082  
**RID** : UN 3082  
**IMDG** : UN 3082  
**IATA** : UN 3082

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY RESIN)
- ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY RESIN)
- RID** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY RESIN)
- IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY RESIN)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## **ARALDITE® 2014-2 RESIN**

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022 Date de la première version publiée: 03.06.2016

---

Date d'impression 02.05.2025

**IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY RESIN)

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	: 9	
<b>ADR</b>	: 9	
<b>RID</b>	: 9	
<b>IMDG</b>	: 9	
<b>IATA</b>	: 9	

## 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9

  

<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (-)

<b>RID</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9

<b>IMDG</b>	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d' emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

**IATA (Passager)**  
Instructions de : 964  
conditionnement (avion de

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

#### **ARALDITE® 2014-2 RESIN**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10.06.2022  
1.3 21.06.2024 400001015910 Date de la première version publiée:  
03.06.2016

---

Date d'impression 02.05.2025

ligne)  
Instruction d' emballage (LQ) : Y964

Instruction d'emballage (E&Q) : 1501  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

**RIB** Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passenger)

**IATA (passager)** : oui

## IATA (Cargo)

**IATA (Cargo)** : oui

#### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### **14.7 Transport maritime en yvac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:  
Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
4,4'-isopropylidenediphénol: Annexe 1.10 Substances cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable  
(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement : Ce produit ne contient pas de

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022  
Date de la première version publiée: 03.06.2016

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Date d'impression 02.05.2025  
substances extrêmement préoccupantes.

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82)

: Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 20 000 kg

### Autres réglementations:

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont pas listés dans les listes LIS et LES Canadiennes.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : Notifié. Seuls les notificateurs sont autorisés à importer/fabriquer. Contactez votre représentant commercial Huntsman pour plus d'informations

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3 Date de révision: 21.06.2024 Numéro de la FDS: 400001015910 Date de dernière parution: 10.06.2022  
Date de la première version publiée: 03.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

IECSC : Notifié. Seuls les notificateurs sont autorisés à importer/fabriquer. Contactez votre représentant commercial Huntsman pour plus d'informations

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives

### Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H312 : Nocif par contact cutané.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 : Nocif par inhalation.
- H361f : Susceptible de nuire à la fertilité.
- H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
- Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
- Eye Dam. : Lésions oculaires graves
- Eye Irrit. : Irritation oculaire
- Repr. : Toxicité pour la reproduction

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2014-2 RESIN

Version 1.3	Date de révision: 21.06.2024	Numéro de la FDS: 400001015910	Date de dernière parution: 10.06.2022 Date de la première version publiée: 03.06.2016
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Date d'impression 02.05.2025

Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRTS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## **ARALDITE® 2014-2 HARDENER**

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023 Date de la première version publiée: 01.06.2016

---

Date d'impression 02.05.2025

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

## 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARAldite® 2014-2 HARDENER

## **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Huntsman Advanced Materials (Switzerland) GmbH  
Adresse : Klybeckstrasse 200  
CH-4057 Basel  
Suisse  
Téléphone : +41 61 299 20 41  
Télifax : +41 61 299 20 40  
Adresse e-mail de la : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com  
personne responsable de  
FDS

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence	:	EUROPE: +32 35 75 1234 France ORFILA: +33(0)145425959 ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333 Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300 Swiss Toxicologic Information Centre - Emergency Phone 145 (24 h) +41 44 251 5151 (from outside Switzerland)
--------------------------	---	--

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

H315: Provoque une irritation cutanée

Lésions oculaires graves. Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2014-2 HARDENER

Version  
1.6

Date de révision:  
19.09.2024

Numéro de la FDS:  
400001014968

Date de dernière parution: 13.12.2023  
Date de la première version publiée:  
01.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine  
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triethylenetetramine N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## ARALDITE® 2014-2 HARDENER

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023  
Date de la première version publiée: 01.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction	- -	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 30 - < 50
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	25513-64-8 247-063-2 01-2119560598-25	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 910 mg/kg	>= 5 - < 10
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triethylenetetramine	68154-62-1 Polymère	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine	10563-29-8 234-148-4 01-2119970376-29	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 3 - < 5

## ARALDITE® 2014-2 HARDENER

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023  
Date de la première version publiée: 01.06.2016

		Date d'impression 02.05.2025  Skin Sens. 1B; H317  Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1A; H314 >= 29,85 % Skin Corr. 1B; H314 9,65 - < 29,85 % Skin Corr. 1C; H314 5 - < 9,65 %	
--	--	--	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Traiter de façon symptomatique.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.  
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.  
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent

## ARALDITE® 2014-2 HARDENER

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023  
Date de la première version publiée: 01.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

yeux	provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques	: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.
---------	--

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements	: Traiter de façon symptomatique.
-------------	-----------------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	: Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	: Oxydes de soufre Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Méthodes spécifiques	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## **ARALDITE® 2014-2 HARDENER**

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023 Date de la première version publiée: 01.06.2016

d'extinction	locales et à l'environnement proche.
Information supplémentaire	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** : Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

## **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Mesures d'ordre technique** : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Ventilation locale/totale : Assurer une ventilation adéquate.

**Conseils pour une manipulation sans danger** : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## **ARALDITE® 2014-2 HARDENER**

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023 Date de la première version publiée: 01.06.2016

---

Date d'impression 02.05.2025

ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ne pas inhaller les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel voir rubrique 8

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

**Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.**  
**Pour éviter les renversements pendant la manipulation,**  
**maintenir le flacon dans une cuvette métallique.**

Maintenir le linge dans une cuvette métallique.  
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :** Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

**Mesures d'hygiène** : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

**Précautions pour le stockage :** Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### **Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
------------	---------	---------------------------------------	------------------------	------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2014-2 HARDENER

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023 Date de la première version publiée: 01.06.2016

sulfate de baryum	7727-43-7	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m3	Date d'impression 02.05.2025 CH SUVA
-------------------	-----------	------------------------------	---------	---

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,7 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	7,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,7 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	7,5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,67 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,65 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,65 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,2 mg/kg
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,05 mg/kg
sulfate de baryum	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Utilisation par les consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m3
	Utilisation par les consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	13000 mg/kg

### Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine	Eau douce	9,2 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,92 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	92 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	18,1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,0336 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,0034 mg/kg

## ARALDITE® 2014-2 HARDENER

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023  
Date de la première version publiée: 01.06.2016

		Date d'impression 02.05.2025 poids sec (p.s.)
	Sol	0,0013 mg/kg poids sec (p.s.)
Siloxanes and silicones, di-Me, reaction products with silica	Sédiment d'eau douce	> 100 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	23 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	Eau douce	0,102 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	72 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,662 mg/kg
	Sédiment marin	0,062 mg/kg
sulfate de baryum	Eau douce	115 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	62,2 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	600,4 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	207,7 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

#### Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)  
Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## **ARALDITE® 2014-2 HARDENER**

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023 Date de la première version publiée: 01.06.2016

---

Date d'impression 02.05.2025

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire	: Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition. L'équipement doit être conforme à l'EN 14387
Filtre de type	: Type mixte protégeant des particules, des gaz/vapeurs inorganiques et organiques, de l'ammoniac/des amines et des vapeurs organiques (ABEK-P)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

#### État physique : pâte

Couleur : noir

Odeur : type amine

**Seuil olfactif** : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition : > 200 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure** : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**Limite d'explosivité,  
supérieure / Limite  
d'inflammabilité supérieure** : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair : > 100 °C  
Méthode: coupelle fermée

Température d'auto-inflammation : > 200 °C

Température de décomposition : > 200 °C

## ARALDITE® 2014-2 HARDENER

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023  
Date de la première version publiée: 01.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

pH	: La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 75 - 150 Pas (20 °C) Méthode: DIN, Autre
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	: 0,001 hPa
Densité	: env. 1,6 g/cm³
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Caractéristiques de la particule	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

### 9.2 Autres informations

Miscibilité avec l'eau	: non miscible
Poids moléculaire	: Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.4 Conditions à éviter

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2014-2 HARDENER

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023 Date de la première version publiée: 01.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

## 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts

## **10.6 Produits de décomposition dangereux**

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

## Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

## Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

### **Composants:**

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### **2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 910 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 910 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### **N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 669 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: non  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2014-2 HARDENER

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023 Date de la première version publiée: 01.06.2016

---

Date d'impression 02.05.2025

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

### Produit:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)  
Méthode : OCDE ligne directrice 435  
Résultat : Irritant pour la peau.

## Composants:

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction:

Espèce	: Epiderme humain
Evaluation	: Peut irriter les yeux et la peau.
Méthode	: OCDE ligne directrice 431
Résultat	: Peut irriter les yeux et la peau.

Espèce : Epiderme humain  
Evaluation : Irritant  
Méthode : OCDE ligne directrice 439  
Résultat : Irritant pour la peau.

#### **2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Provoque de graves brûlures.  
Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

**Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triethylenetetramine:**

Evaluation : Irritant pour la peau.

#### **N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:**

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Provoque de graves brûlures.
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.
BPL	: oui

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

## **Composants:**

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Corrosif

### **2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:**

Espèce : Lapin

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2014-2 HARDENER

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023 Date de la première version publiée: 01.06.2016

---

Date d'impression 02.05.2025

Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Corrosif

**Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triethylenetetramine:**

Evaluation : Irritant pour les yeux.

#### **N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:**

Evaluation	: Risque de lésions oculaires graves.
Résultat	: Risque de lésions oculaires graves.
BPL	: non

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Composants:**

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction:

**Voies d'exposition** : Peau  
**Espèce** : Souris  
**Méthode** : OCDE ligne directrice 429  
**Résultat** : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

#### **2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:**

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

**Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triethylenetetramine:**

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### **N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:**

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme
BPL	:	oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2014-2 HARDENER

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023 Date de la première version publiée: 01.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

### Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Composants:

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 487  
Résultat: négatif

### **2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Concentration: 5000 ug/plate  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.13/14.  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Concentration: 2 mg/ml  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Espèce: Hamster chinois (mâle et femelle)  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 825 - 1000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2014-2 HARDENER

Version 1.6	Date de révision: 19.09.2024	Numéro de la FDS: 400001014968	Date de dernière parution: 13.12.2023 Date de la première version publiée: 01.06.2016
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

---

Date d'impression 02.05.2025

Type de Test: Test du micronucleus in vivo  
Espèce: Souris (mâle et femelle)  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 850 - 1000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

#### **N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Lymphocytes humains  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 487  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: *Salmonella typhimurium*  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: *Salmonella* *tryphimurium* and *E. coli*  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

## Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

## **Composants:**

#### **N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:**

Espèce	:	Souris, mâle
Voie d'application	:	Dermale
Durée d'exposition	:	20 mois
Dose	:	1.25/56.3 mg/animal
Fréquence du traitement	:	3 quotidien
NOAEL	:	>= 56.3 Poids corporel mg / kg

## ARALDITE® 2014-2 HARDENER

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023  
Date de la première version publiée: 01.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

Résultat : négatif  
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.

#### 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 10, 60, 120 mg/kg bw/day  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidence sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 000 ppm  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

#### N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 422  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 5, 15 and 50 mg/kg bw/d  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 15 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 15 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.  
BPL: oui

Incidence sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 5, 15 and 50 mg/kg bw/d  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 15 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 15 Poids corporel

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## **ARALDITE® 2014-2 HARDENER**

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023  
Date de la première version publiée: 01.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: Non classé  
BPL: oui  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la reproduction : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

## Toxicité à dose répétée

## **Composants:**

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	1000 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	6 Weeks
Nombre d'expositions	:	7 d
Méthode	:	Toxicité subaiguë

#### **2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:**

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	10 mg/kg bw/day
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	13 Weeks
Nombre d'expositions	:	Daily
Dose	:	10, 60, 180mg/kg bw
Organes cibles	:	Foie

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
LOAEL	:	60 mg/kg bw/day
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	13 Weeks
Nombre d'expositions	:	Daily
Dose	:	10, 60, 180mg/kg bw
Organes cibles	:	Foie

### N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:

Espèce : Rat, mâle et femelle  
Dose : 500 mg/m<sup>3</sup>  
Voie d'application : Inhalation  
Atmosphère de test : vapeur  
Durée d'exposition : 21 d 6 h

## ARALDITE® 2014-2 HARDENER

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023  
Date de la première version publiée: 01.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

Nombre d'expositions	:	5 days/week
Dose	:	550 mg/m <sup>3</sup>
Méthode	:	Toxicité subchronique
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires
Espèce	:	Souris, mâle
NOAEL	:	= 56,3 mg/kg/d
Voie d'application	:	Contact avec la peau
Nombre d'expositions	:	3 d
Méthode	:	Toxicité chronique
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires
Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	41 mg/kg
NOAEL	:	1 000 mg/l, ppm
Voie d'application	:	par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition	:	20 months
Nombre d'expositions	:	3 times/week
Dose	:	1000/7500/15000 ppm
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408

### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

#### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

#### Effets neurologiques

Donnée non disponible

#### Information supplémentaire

Donnée non disponible

## ARALDITE® 2014-2 HARDENER

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023  
Date de la première version publiée: 01.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Composants:

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,07 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 5,18 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2,43 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 421 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

##### **2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus (lde mélanote)): 174 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: DIN 38412
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 31,5 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Méthode: DIN 38412
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 43,5 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 37,1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

## ARALDITE® 2014-2 HARDENER

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023 Date de la première version publiée: 01.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 16 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 89 mg/l  
Durée d'exposition: 17 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 10,9 mg/l  
Durée d'exposition: 30 d  
Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Concentration minimale avec effet observé: 10,9 mg/l  
Durée d'exposition: 30 d  
Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,02 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Concentration minimale avec effet observé: 1,02 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: >= 1 000 mg/kg  
Durée d'exposition: 56 d  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 222

CE50: >= 1 000 mg/kg  
Durée d'exposition: 56 d  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 222

### Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triethylenetetramine:

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2014-2 HARDENER

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023 Date de la première version publiée: 01.06.2016

---

Date d'impression 02.05.2025

Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

## Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

- : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 9,2 mg/l
- Point final: Immobilisation
- Durée d'exposition: 48 h
- Type de Test: Essai en statique
- Contrôle analytique: non
- Substance d'essai: Eau douce
- Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- BPI: oui

Toxicité pour les  
algues/plantes aquatiques

- : CE50r (*Selenastrum capricornutum* (algue verte)): 21 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPI : oui

NOEC (*Selenastrum capricornutum* (algue verte)): 5,7 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes

- : CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 181 mg/l
- Durée d'exposition: 16 h
- Type de Test: Essai en statique
- Contrôle analytique: non
- Substance d'essai: Eau douce
- Méthode: DIN 38 412 Part 8
- BPI : non

## 12.2 Persistance et dégradabilité

## **Composants:**

#### **2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:**

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Concentration: 11,4 mg/l  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 7 %  
Durée d'exposition: 28 d

#### **N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:**

Biodégradabilité	: Type de Test: aérobie Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 100 % Lié à: Carbone organique dissous (COD)
------------------	---

## ARALDITE® 2014-2 HARDENER

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023  
Date de la première version publiée: 01.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A  
Substance d'essai: Eau douce  
BPL: oui

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:**

Coefficient de partage: n-octanol/ea : log Pow: -0,3 (25 °C)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

##### **N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:**

Coefficient de partage: n-octanol/ea : log Pow: -0,56 (25 °C)  
pH: 11,6  
Méthode: OCDE ligne directrice 107

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## ARALDITE® 2014-2 HARDENER

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023  
Date de la première version publiée: 01.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| Produit               | : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.<br>Ne pas jeter les déchets à l'égout.<br>Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. |
| Emballages contaminés | : Vider les restes.<br>Eliminer comme produit non utilisé.<br>Ne pas réutiliser des récipients vides.   |

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- |      |           |
|------|-----------|
| ADN  | : UN 3082 |
| ADR  | : UN 3082 |
| RID  | : UN 3082 |
| IMDG | : UN 3082 |
| IATA | : UN 3082 |

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- |      |  |
|------|--|
| ADN  | : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (POLYAMIDE RESIN) |
| ADR  | : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (POLYAMIDE RESIN) |
| RID  | : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (POLYAMIDE RESIN) |
| IMDG | : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (POLYAMIDE RESIN)                    |
| IATA | : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (POLYAMIDE RESIN)                    |

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 9	

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2014-2 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 13.12.2023  
1.6 19.09.2024 400001014968 Date de la première version publiée:  
01.06.2016

---

Date d'impression 02.05.2025

<b>ADR</b>	:	9
<b>RID</b>	:	9
<b>IMDG</b>	:	9
<b>IATA</b>	:	9

## 14.4 Groupe d'emballage

ADN

**ADR**

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9

ADR

**ADR**

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Code de restriction en tunnels	:	(-)

RID

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9

IMDG

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
 Instruction d' emballage (LQ) : Y964  
 Groupe d'emballage : III  
 Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passenger)

**IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	964
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y964
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous

## 14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour : qui

## ARALDITE® 2014-2 HARDENER

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023  
Date de la première version publiée: 01.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

l'environnement

**ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

**RID**

Dangereux pour l'environnement : oui

**IMDG**

Polluant marin : oui

**IATA (Passager)**

Dangereux pour l'environnement : oui

**IATA (Cargo)**

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:  
Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2014-2 HARDENER**

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023 Date de la première version publiée: 01.06.2016

Date d'impression 02.05.2025

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs  
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : 20 000 kg  
contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

#### **Autres réglementations:**

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2014-2 HARDENER

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023 Date de la première version publiée: 01.06.2016

---

Date d'impression 02.05.2025

## Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### **Texte complet pour phrase H**

- H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Texte complet pour autres abréviations**

- |                 |  |
|-----------------|--|
| Acute Tox.      | : Toxicité aiguë   |
| Aquatic Chronic | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique   |
| Eye Dam.        | : Lésions oculaires graves                                   |
| Eye Irrit.      | : Irritation oculaire  |
| Skin Corr.      | : Corrosion cutanée  |
| Skin Irrit.     | : Irritation cutanée   |
| Skin Sens.      | : Sensibilisation cutanée                                    |
| CH SUVA         | : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail |
| CH SUVA / VME   | : valeur moyenne d'exposition                                |

## Information supplémentaire

#### **Classification du mélange:**

- |                   |      |  |
|-------------------|------|--|
| Skin Irrit. 2     | H315 | Sur la base de données ou de l'évaluation des produits |
| Eye Dam. 1        | H318 | Méthode de calcul                                      |
| Skin Sens. 1      | H317 | Méthode de calcul                                      |
| Aquatic Chronic 2 | H411 | Méthode de calcul                                      |

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## **ARALDITE® 2014-2 HARDENER**

Version 1.6 Date de révision: 19.09.2024 Numéro de la FDS: 400001014968 Date de dernière parution: 13.12.2023 Date de la première version publiée: 01.06.2016

---

Date d'impression 02.05.2025

RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETÉ COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VÉRIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTÈRE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MÊME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT À UNE UTILISATION SPÉCIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargées du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.